

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseillers en exercice : 37
Conseillers présents : 32
Conseillers votants : 34

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 septembre à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué s'est réuni, à St Martin Lacaussade, convocation légale en date du 17 septembre, sous la présidence de M. Denis BALDÈS
Secrétaire de séance : M. Serge ROBIN

Délibération n°68-240925-02

REÇU
08 OCT. 2024
G23
A LA SOUS-PREFECTURE
DE BLAYE

PRESENTS :

Bayon sur Gironde : M. Hervé GAYRARD ; **Berson** : M. Sébastien TREBUCQ, MME Françoise TREBUCQ ; **Blaye** : MM. Denis BALDÈS, Yoann BROSSARD, Gérard CARREAU, Fabrice SABOURAUD, MMES Béatrice SARRAUTE, Virginie GIROTTI, Patricia MERCHADOU, Sophie PAIN-GOJOSSO, Elina SANCHEZ ; **Campugnan** : M. Gilles LAË ; **Cars** : M. Xavier ZORRILLA, MME Nicole DELAUGE ; **Fours** : M. Jean-Michel BELIS ; **Gauriac** : M. Raymond RODRIGUEZ ; **Générac** : M. Philippe DUBAU ; **Plassac** : M. BERNARD ; **St Christoly** : MMES Murielle PICQ, Géraldine VIRUMBRALES, MM. Bernard GRIMÉE, Daniel DEBET ; **St Ciers de Canesse** : M. Serge ROBIN ; **St Genès** : M. Michel SARTON ; **St Girons d'Aiguevives** : M. Éric PAGE ; **St Martin Lacaussade** : M. Julien BEDIS ; **St Paul** : M. Jean-Pierre DUEZ ; **St Seurin de Bourg** : M. Daniel BESSON ; **Samonac** : MME Marie-Lise GIOVANNUCCI ; **Saugon** : MME Marie-Claire SOULARD ; **Villeneuve** : MME Catherine VERGÈS ;

ABSENTS EXCUSES :

Blaye : M. Michel RENAUD ; **Comps** : M. Didier BAYARD ;

POUVOIRS :

MME Pascale MOLBERT à M. Éric PAGE
M. Gérard BONNEAU à M. Julien BEDIS

Formant la majorité en exercice,

OBJET : URBANISME : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLUI-H (M. TREBUCQ)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L101-1 et 2, L151-1 et suivants, L153-1 et suivants, R151-2 et suivants, R153-3 et suivants,

VU l'article R. 153-3 du Code de l'urbanisme qui autorise à tirer simultanément le bilan de la concertation et à arrêter le projet de PLUi-H,

VU les statuts de la Communauté de Communes de Blaye et notamment sa compétence en matière de « Plans locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales »,

Vu la délibération n°80-210630-14 en date du 30 juin 2021 de la Communauté de Communes de Blaye prescrivant la procédure d'élaboration du PLUi-H, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation,

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal ayant eu lieu au sein du conseil de la Communauté de Communes de Blaye le 13 décembre 2023,

Vu le dossier d'arrêt du projet du PLUi-H et le bilan de la concertation portés à la connaissance des conseillers communautaires,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes de se doter d'un document unique de règles d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire,

Considérant que le PADD s'articule autour de 3 axes stratégiques, eux-mêmes déclinés en orientation, répondant aux objectifs fixés lors de la prescription :

- Axe 1 – Un territoire ouvert et singulier au développement maîtrisé, bénéfique à tous et toutes,
- Axe 2 – Un territoire aux polarités complémentaires, pour un développement qui réussit à l'ensemble des communes,
- Axe 3 – Un territoire aux terres vives protégées et valorisées, pour conserver un cadre rural de qualité tourné vers la transition écologique.

Considérant que les modalités de concertation prévues ont été pleinement mises en œuvre (affichage, information en temps réel sur le site Internet, publications presse, réunions publiques, registres dématérialisé et papier, création d'une adresse mail) et complétées par des outils complémentaires (plateforme collaborative, tour bus, conversations du territoire, expositions, Cittamachinà, permanences, support vidéo), permettant ainsi aux habitants, associations locales et autres personnes intéressées de prendre connaissance en continu de la procédure et de formuler leurs observations,

Considérant l'implication des communes lors des réunions dédiées, notamment les comités de pilotage mensuels représentant la réunion de 33 commissions d'urbanisme,

Considérant la mobilisation des personnes publiques associées et partenaires de la Communauté de Communes de Blaye tout au long de la démarche,

Considérant la complétude du dossier d'arrêt du projet de PLUi-H,

Après débat, il est proposé au conseil communautaire :

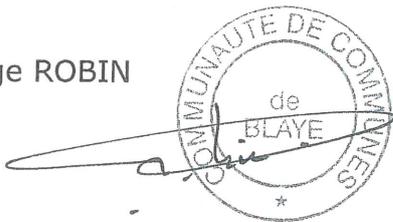
- D'approuver le bilan de la concertation,
- D'arrêter le projet de PLUi-H,
- De transmettre le projet de PLUi-H tel qu'arrêté aux personnes publiques associées et aux communes,
- De procéder à l'affichage de la présente délibération pendant un mois au siège de la communauté de communes et dans les mairies membres,
- D'autoriser le président à organiser une enquête publique relative au projet de PLUi-H et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la procédure.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate le Président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme, le 26 septembre 2024

Le Secrétaire de Séance

Serge ROBIN



Le Président de la
Communauté de Communes
De Blaye

Denis BALDÈS

